

PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ANALYSE DES RISQUES DE DEGRADATION LIES A LA PECHE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Conformément aux articles 6.3 et 4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et L 414-4 du code de l'environnement (transposition en droit français), un régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2000) s'applique à toutes les activités susceptibles d'impacter les sites Natura 2000, préalablement à leur autorisation (activités référencées sur des listes positives (nationale ou locales)).

Cette procédure a été adaptée aux activités de pêche professionnelle du fait de leurs spécificités et suite au contentieux européen (arrêt de la CJCE du 04 mars 2010).

Dans le cadre de Natura 2000 en mer, le processus de prise en compte des activités de pêche professionnelle a récemment été défini à travers une circulaire du 30/04/13 qui impose l'application de la méthode développée par le MNHN pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche professionnelle et la définition de mesures de gestion visant à réduire ces risques. Ces deux éléments (l'analyse et les mesures) exonèrent la pêche professionnelle d'évaluation d'incidence Natura 2000.

Cette méthode repose sur le croisement d'informations sur les habitats, sur les usages (état des lieux réalisé par le CRPMEM-BN) et sur leurs interactions (sensibilité des habitats, niveau d'impact des usages). Elle prévoit l'intégration d'éléments de contexte de nature à orienter la prise de décision : enjeux de conservation des habitats, importance socioéconomique des zones concernées pour les professionnels.

Tant la méthode que les modalités de sa mise en œuvre et des propositions de mesures qui en découlent, sont présentées de manière détaillée en annexe 4.

PRESENTATION GENERALE ET MISE EN ŒUVRE DE LA METHODE

Méthode MNHN

La méthode d'Analyse du Risque Pêche a été mise au point par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Cette méthode est disponible à l'adresse suivante :

www.mnhn.fr/spn/docs/rapports/SPN_2013_-_5_-_Methode_evaluation_risque_peche_Natura2000_2012.pdf

La démarche d'évaluation de risque consiste à superposer géographiquement (sous Système d'Information Géographique) et à l'échelle de chaque site Natura 2000, trois niveaux d'information (Figure 25) :

- 1^{er} niveau : habitats d'intérêt communautaire ; cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site et éléments de contexte (état de conservation, importance de l'habitat à différentes échelles)
- 2^{ème} niveau : activités de pêche ; spatialisation des activités et éléments de contexte (effort de pêche, saisonnalité, particularités des engins ...)
- 3^{ème} niveau : interaction entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire. Elle est renseignée au travers de 2 critères : impact de l'engin de pêche sur un habitat (matrice Ifremer) et sensibilité locale de l'habitat sur le site (évaluation).

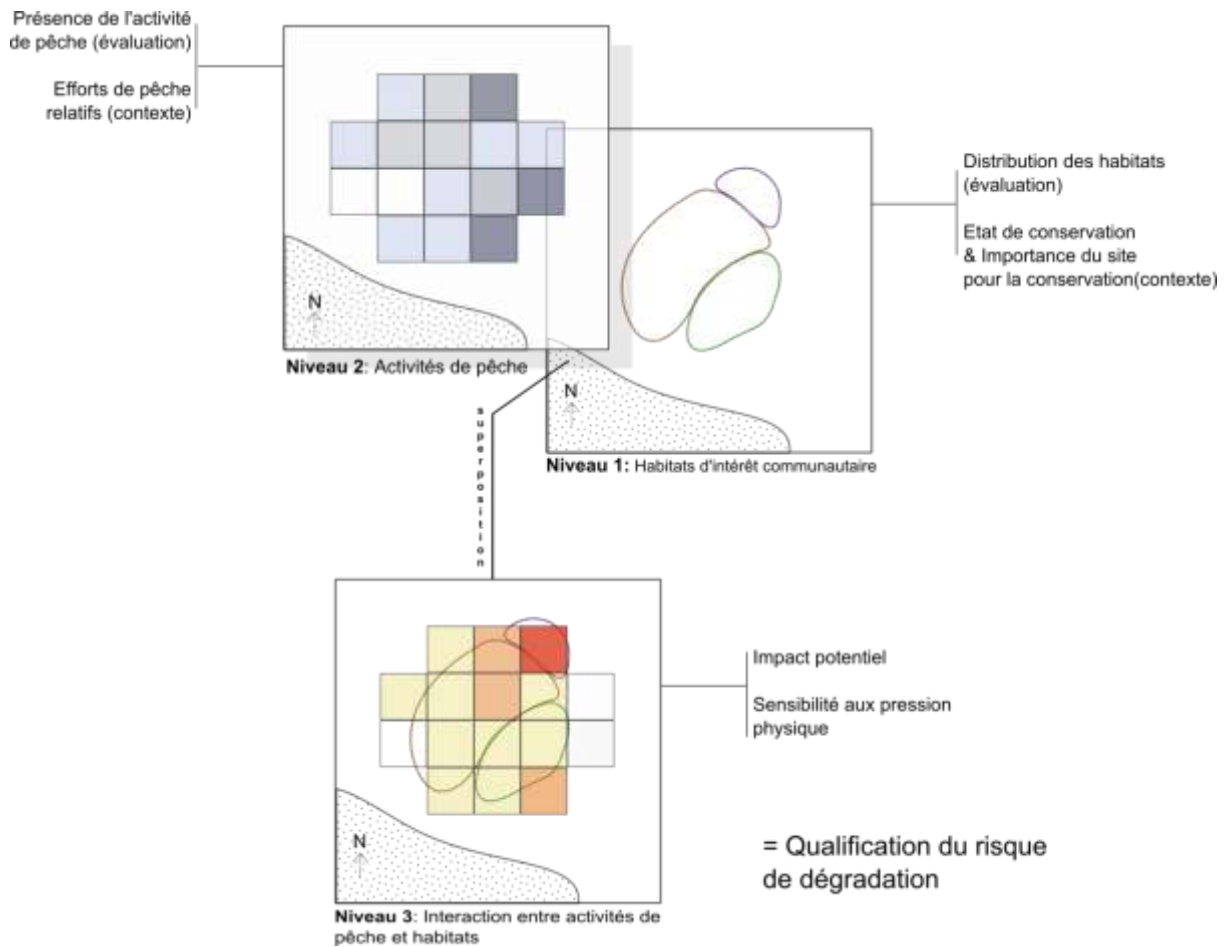


Figure 25 : Résumé schématique de la démarche pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche au sein des sites Natura 2000

Le caractère national de la méthode garantit une réalisation homogène de ces évaluations sur l'ensemble du réseau de sites Natura 2000. Il s'agit d'assurer l'équité de traitement des professionnels de la pêche maritime entre les différents sites Natura 2000. Il s'agit également de favoriser la cohérence et la priorisation des propositions de mesures de gestion d'un site à l'autre.

C'est un outil d'aide à la décision, qui permet d'identifier les zones de risque. Mais les choix de gestion reposent aussi sur les enjeux liés à l'habitat, les mesures de gestion actuelles et les enjeux socio-économiques locaux.

Mise en œuvre sur le site « Baie de Seine occidentale »

Les 2 premiers niveaux d'information nécessaires à la mise en œuvre de la méthode ont été validés lors de la phase de diagnostic du Docob :

- La cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site (en typologie CH2004) validée dans le cadre du diagnostic du patrimoine naturel constitue la 1^{ère} couche d'information. L'état de conservation et l'importance du site à différentes échelles sont pris en compte en tant qu'éléments de contexte.
- La spatialisation des différentes activités de pêche sur le site constitue la 2^{ème} couche d'information. Les cartes sont extraites des fiches métiers intégrées au diagnostic sur la pêche professionnelle et ont été réalisées sur la base d'enquêtes menées par le CRPM Basse-Normandie dans le cadre du Docob. L'effort de pêche constitue un élément de contexte permettant d'évaluer la fréquence de l'impact et l'importance socio-économique d'une zone de pêche donnée.

Le niveau 3 correspondant à l'interaction entre les habitats et les activités de pêche nécessite :

- L'évaluation locale de la sensibilité des habitats du site qui a été réalisée sur la base des données brutes faunistiques et floristiques acquises dans le cadre du programme Cartham. La méthode d'évaluation a été réalisée pour la 1^{ère} fois au niveau national sur ce site, nécessitant de tester

différentes approches (détaillées en annexe 4), la tenue d'un atelier de travail, des échanges avec des experts (MarLIN, MNHN) et une validation par le Groupe de Travail du site.
La sensibilité a été évaluée sur le site Baie de Seine occidentale pour chaque habitat élémentaire identifié (tableau 18), puis cartographiée (figure 26).

	Habitat d'intérêt communautaire (CH2004)							
	1110-1	1110-2	1110-3	1110-4	1170 roches et blocs circalittoraux	1170-2 & -3 roches médiolittorales	1110-1170 moulières infralittorales	1170-5 & 6
Sensibilité de l'habitat	Modérée	Faible	Faible	Modérée	Inconnue	Forte	Modérée	Modérée
Surface sur le site km ² (et pourcentage)	44,4 km ² (9,8%)	223 km ² (49,1%)	160 km ² (35,2%)	3 km ² (0,7%)	7 km ² (1,5%)	0,2 km ² (0,05%)	6 km ² (1,3%)	10 km ² (2,2%)

Tableau 18 : Sensibilité des habitats élémentaires évaluée localement sur le site Baie de Seine occidentale

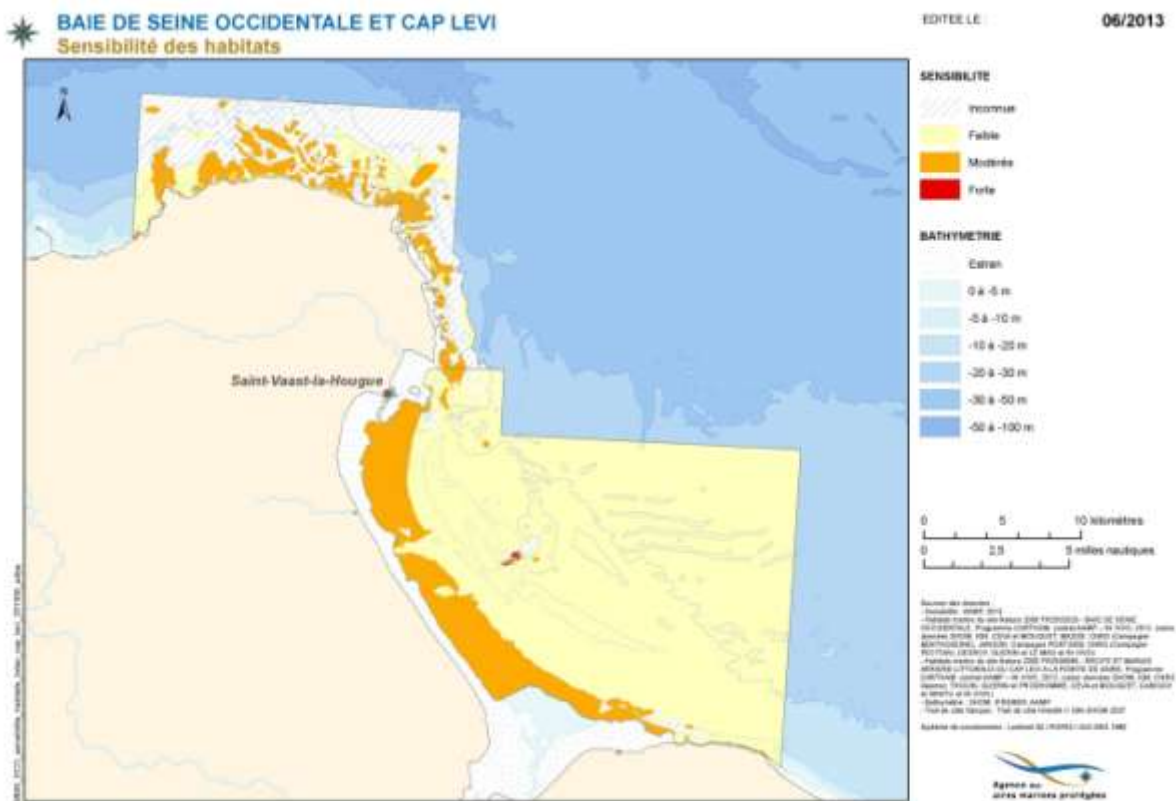


Figure 26 : Cartographie de la sensibilité des habitats d'intérêt communautaire sur le site Baie de Seine occidentale

Le croisement entre l'impact potentiel d'un engin de pêche sur un habitat (évaluation renseignée par Ifremer dans une matrice ; tableau 19) avec la sensibilité de l'habitat permet d'évaluer un score de risque pour les couples activité / habitat identifiés sur le site selon la matrice de risque (Tableau 20).

Habitat / Activité de pêche	1110-1	1110-2	1110-3	1110-4	1170 circalittoral	1170-2 & -3 médiolittoral	1110-1170 moulières infralittorales	1170-5 & 6
Chalut de fond	Fort	Moyen	Fort	Moyen				
Chalut à perche		Moyen	Fort					
Chalut pélagique	Non décrit	Non décrit	Non décrit	Non décrit				
Chalut à lançon		Moyen	Fort					
Drague à moule					Non décrit		Non décrit	Non décrit
Drague à CSJ	Fort	Fort	Fort	Fort				
Filets	Faible	Nul	Faible	Nul	Non décrit			Faible
Casier	Faible	Non décrit	Faible	Faible	Non décrit		Faible	Faible
Palangre	Faible	Faible	Faible		Non décrit			

Tableau 19 : Impact potentiel de chaque engin de pêche pratiqué sur les habitats d'intérêt communautaire du site « Baie de Seine occidentale » (selon la matrice d'Ifremer 2008)

Risque potentiel		Impact potentiel d'un engin de pêche sur un habitat (matrice IFREMER)			
		Fort	Modéré	Faible	Nul
Sensibilité locale de l'habitat	Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul
	Modérée	Fort	Modéré	Faible	Nul
	Faible	Modéré	Faible	Faible	Nul
	Inconnue	Valeur de l'impact potentiel "?"			

Tableau 20 : Méthode de qualification du risque potentiel (intégration entre le type de pression et la sensibilité de l'habitat à la pression)

Une carte de risque peut ainsi être réalisée pour chaque activité de pêche sur la base de la cartographie des habitats, et permet de localiser des secteurs où l'activité est pratiquée selon leur niveau de risque. Une fois les cartes de risque avéré réalisées pour chaque activité de pêche, la priorisation et les modalités des actions de gestion se font en considérant également les éléments de contexte pour les habitats (état de conservation, importance du site) et les activités (efforts de pêche, dépendance de l'activité à une zone).

CARTES DE RISQUE PAR ACTIVITES DE PECHE

Les résultats complets par activité de pêche et les différentes phases de la concertation sont présentées en annexe « 4 ». Seuls sont présentés ici de manière synthétique les résultats des analyses pour les métiers de pêche pour lesquels des risques forts ou modérés ont été identifiés sur les habitats ou sur les espèces.

LA DRAGUE A MOULE		
<p>Carte des risques identifiés</p>	<p>Activité sur sites</p>	<p>Très forte : 65 navires présents essentiellement de juillet à novembre</p>
	<p>Dépendance aux sites</p>	<p>Très forte : 95%</p>
	<p>Impact sur les habitats</p>	<p>Fort</p>
	<p>Superposition avec les enjeux prioritaires</p>	<p>Localisée sur les moulières (enjeu fort) mais impacte également les sables envasés (enjeu prioritaire)</p>
	<p>Remarques</p>	<p>La gestion annuelle du CRPMEM vise à une exploitation durable des gisements. Il existe par ailleurs une variabilité interannuelle des gisements</p>
<p><i>Les gisements de moules n'ont pas été identifiés comme un enjeu de gestion prioritaire. Ils constituent tout de même le seul exemple de moulières sauvages infralittorales de cette ampleur en France et représentent à ce titre un enjeu fort. Cependant, pour tenir compte de la gestion actuellement réalisée par le CRPMEM-BN, et de l'importance économique de la pêche de cette espèce, il est proposé de maintenir cette activité en l'état, <u>dans la mesure où les autres propositions de gestion permettent une conservation des habitats en dehors de ces gisements.</u></i></p>		
<p>Objectif pour le DOCOB</p>	<p>Pas de mesure spécifique. La gestion du stock de géniteurs et de l'habitat associé pourra éventuellement faire l'objet d'une action pilote développée pendant la durée de mise en œuvre du DOCOB, dans le cadre de la mesure N°2. Le suivi des gisements moulières réalisé dans le cadre des prospections CRPMEM/Ifremer fera l'objet d'une attention particulière.</p>	

LA DRAGUE A COQUILLE SAINT JACQUES		
Carte des risques identifiés 	Activité sur sites	Modérée
	Dépendance aux sites	Forte : 60%
	Impact sur les habitats	Fort
	Superposition avec les enjeux prioritaires	Concerne l'ensemble des sables envasés (enjeu prioritaire)
	Remarques	L'activité est très faible à l'ouest du site et se pratique surtout sur les sables grossiers situés plus à l'est.
<p><i>La drague à coquille Saint Jaques est peu pratiquée à l'ouest du site. Du fait de son impact fort sur les habitats prioritaires, il est proposé d'interdire cet engin dans la bande côtière à l'ouest du site.</i></p>		
Objectif pour le DOCOB	Réduction progressive de l'effort de pêche aux arts traînants de fonds dans la bande côtière. ⇨ Mesure N°1	

LE CHALUT DE FOND		
Carte des risques identifiés 	Activité sur sites	Forte
	Dépendance aux sites	Modérée 53%
	Impact sur les habitats	Fort
	Superposition avec les enjeux prioritaires	Concerne les sables envasés (enjeu prioritaire) en fond de baie
	Remarques	La dérogation pour le chalut « toutes espèces » (sole) de l'arrêté 58/2007 a pris fin le 16/11/2014
<p><i>La bande côtière des 3 milles est travaillée de façon importante pour la pêche de la seiche et du bouquet en face de Grandcamp, ainsi que la sole jusqu'en 2014. La dérogation pour le chalutage « toutes espèces » (sole) qui génère le plus fort impact sur les habitats à enjeux prioritaires (engin de fond, autorisé entre le 16/06 et le 15/11) et sur les fonctions écologiques qu'ils supportent (nourricerie notamment), a pris fin le 16/11/2014.</i></p> <p><i>Rq : le maquereau est également pêché dans la bande des 3 milles avec un chalut de fond à grande ouverture verticale, appelé également chalut « semi-pélagique ». Ce métier a été considéré, pour l'analyse des risques, comme un chalut pélagique, les frottements avec le fond étant limités.</i></p>		
Objectif pour le DOCOB	Réduction progressive de l'effort de pêche aux arts traînants dans la bande côtière où des risques forts sont identifiés. ⇨ Mesure N°1	

LE CHALUT A PERCHE		
Carte des risques identifiés 	Activité sur sites	Faible
	Dépendance aux sites	Faible : 30%
	Impact sur les habitats	Fort
	Superposition avec les enjeux prioritaires	Non
<p><i>Le chalut à perche est actuellement interdit dans la bande côtière des 3 milles et sur les gisements de moules. Cette activité n'interagit pas avec les habitats prioritaires du site.</i></p>		
Objectif pour le DOCOB	<p>⇒ Le maintien de la réglementation existante permet déjà de répondre à l'ODD 1/ Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités, A : Réduction des pressions exercées sur les habitats sensibles. Le respect de la réglementation est donc une composante importante de la Mesure N°1</p>	

LES FILETS FIXES		
Carte des risques identifiés 	Activité sur sites	Forte
	Dépendance aux sites	Forte à très forte : 70%
	Impact sur les habitats	Faible
	Remarques	Interaction possible avec les espèces pour lesquelles le site a été désigné (amphihalins, oiseaux, mammifères)
<p><i>La baie des Veys et le val de Saire présentent un enjeu très fort pour la grande alose, la lamproie marine et le saumon atlantique. Les colonies d'oiseaux des îles Saint Marcouf et des falaises du Bessin ainsi que la colonie de phoques de la baie des Veys présentent également un enjeu remarquable (plus de 15% de la population nationale).</i></p> <p><i>Dans un objectif de limiter les interactions entre les espèces et les usages, il est proposé d'y définir des zones réglementant la pêche.</i></p> <p><i>Pour optimiser l'efficacité de ces mesures et traiter équitablement les usages, la pêche de loisir est également réglementée sur ces zones. La limitation de pratique générée par cette mesure pourra être compensée par l'impact positif de ces restrictions sur les fonctionnalités halieutiques et les stocks des espèces ciblées.</i></p>		
Objectif pour le DOCOB	<p>Réduction de l'effort de pêche à proximité des zones fonctionnelles pour les espèces : ⇒ Mesures N°3 et N°4</p>	